



SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Bordereau de collecte

Désormais, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de votre masse salariale, évoluent. Cette dernière comprend une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage » qui correspond à 13% de votre TA, dont vous pouvez flécher le versement sur l'ensemble des formations professionnelles dispensées par le Lycée Polyvalent Saint-Exupéry.

Coordonnées entreprise :

Raison sociale :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Email :

Personne à joindre :

Civilité :

Nom :

Prénom :

S'engage à verser la Taxe d'Apprentissage pour l'année 2021, en affectant :

Le SOLDE (13 %) : MONTANT :

code UAI du lycée : 0312686B

N° SIRET du lycée : 193 124 856 000 17

par virement montant à payer directement au Lycée Saint-Exupéry :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	31000	00001002119	40	TPTOULOUSE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1310	0000	0010	0211	940	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LYCEE POLYVALENT SAINT EXUPERY

par chèque à l'ordre de : Lycée Saint-Exupéry de Blagnac

Bordereau à retourner :

Lycée Saint-Exupéry - A l'attention du service comptable

1 Place Alain Savary – BP 80093 - 31700 BLAGNAC

Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau et de votre règlement.

Contact : Nicolas JEAN - Tél. 05 34 36 42 48 - nicolas.jean@ac-toulouse.fr